

Nom Département **Arnaud Deschatres**

Marketing

Telephone

0811 700 718 (Aptio[®] Automation) 0811 700 713 (StreamLAB[®] Automation)

Fax

+33 (0)1 8557 0012

Référence Date FSCA LAI 18-04/LAI 18-04.A.OUS

XXXX

Siemens Healthcare SAS, 40 avenue des Fruitiers, 93 527 Saint-Denis cedex, France

Fax: (x pages)

LETTRE DE SECURITE FSCA LAI 18-04 / LAI 18-04.A.OUS

Aptio® Automation StreamLAB® Automation

Etiquette de sécurité signalant un risque d'interférence avec les stimulateurs cardiaques absent sur certains modules

Cher client,

Notre traçabilité indique que vous pourriez avoir reçu les produits suivants :

Tableau 1. Produits Aptio Automation (SMN 10713760) concernés

MODULE	Code SMN (Siemens Material Number)			
MODULE ENTRÉE/SORTIE APTIO	10703031, 10713760, 10713775, 10713772			
MODULE ENTRÉE PORTOIR APTIO	10703037, 10711144			
MODULE CENTRIFUGEUSE APTIO	10703032, 10713761			
MODULE STOCKAGE RÉFRIGÉRÉ APTIO 15000	10703036, 10713762			
MODULE STOCKAGE RÉFRIGÉRÉ APTIO 9000	10703049, 10715227			
MODULE SORTIE PORTOIR APTIO	10715432, 10715434			

Page 1 sur 5

Siemens Healthcare S.A.S

40, avenue des Fruitiers 93527 Saint-Denis Cedex France Tel.: +33 (0)1 85 57 00 00 www.healthcare.siemens.fr

Société par Actions Simplifiée au capital de 30 499 250,00 euros Siège social : 40, avenue des Fruitiers – 93527 Saint-Denis Cedex

SIREN: 810 794 800 - Ident. TVA FR93 810 794 800; R.C.S. Bobigny B 810 794 800 - APE: 4618Z

IBAN : FR76 3000 4008 2800 0123 34178 876 - BIC : BNPAFRPPPAC



Tableau 2. Produits StreamLAB Automation (SMN 10444806) concernés

MODULE	Code SMN (Siemens Material Number)			
STREAMLAB – UNITÉ PRINCIPALE / LYNX AVEC MODULE E/S	10444806			
STREAMLAB - MODULE DE STOCKAGE RÉFRIGÉRÉ 9000	10482426, 10464532, 10635930			
STREAMLAB - MODULE DE STOCKAGE RÉFRIGÉRÉ 15000	10482428			

Motif de la correction

Siemens Healthcare Diagnostics a confirmé que certains modules indiqués au tableau 1 et fabriqués avant le 13 décembre 2017 peuvent être dépourvus de l'étiquette de sécurité signalant un risque d'interférence avec les stimulateurs cardiaques. En outre, en raison de nouvelles informations relatives aux composants du mécanisme de déplacement des robots, il est désormais nécessaire d'ajouter une étiquette de sécurité sur les modules indiqués au tableau 2.

- Dans les modules indiqués aux tableaux 1 et 2, le mécanisme qui permet de déplacer le robot le long des axes génère un champ magnétique pouvant, à une certaine distance, perturber le fonctionnement des stimulateurs cardiaques.
- Le pictogramme de sécurité ci-dessous indique un risque d'interférence avec les stimulateurs cardiaques. Ce pictogramme peut être absent sur certains modules.



- La distance de sécurité actuellement mentionnée dans le guide de l'utilisateur a été mise à jour.
 Les nouvelles informations indiquées ci-dessous seront ajoutées au guide de l'utilisateur pour l'ensemble des modules présentés aux tableaux 1 et 2 :
 - Le risque d'interférence électromagnétique pouvant perturber le fonctionnement des stimulateurs cardiaques concerne toutes les personnes porteuses d'un stimulateur cardiaque se trouvant à proximité des modules indiqués aux tableaux 1 et 2.
 - ➤ La distance de sécurité a été augmentée à 200 mm. Toute personne porteuse d'un stimulateur cardiaque doit respecter cette distance de sécurité, et ne pas s'approcher plus près des mécanismes de déplacement des robots situés sous les couvercles de sécurité (axes de déplacement).

Risque pour la santé

L'exposition à un champ électromagnétique peut perturber le fonctionnement des stimulateurs cardiaques, entraînant une stimulation asynchrone. Généralement, le stimulateur cardiaque reprend son fonctionnement normal dès qu'il sort du champ électromagnétique. Les symptômes associés à une interférence électromagnétique peuvent comprendre des palpitations, une perte de connaissance et/ou des difficultés respiratoires. Dans la plupart des cas, les personnes porteuses de stimulateurs cardiaques sont informées sur les effets indésirables liés à une exposition à un champ magnétique, et savent qu'elles doivent rester à distance d'éventuelles sources électromagnétiques.



Actions à mettre en œuvre par les utilisateurs

- 1. Les membres du personnel portant un stimulateur cardiaque ne doivent pas s'approcher à moins de 200 mm des mécanismes de déplacement des robots (axes de déplacement) des modules indiqués aux tableaux 1 et 2, même en l'absence de l'étiquette de sécurité.
- 2. Vérifiez que les modules indiqués aux tableaux 1 et 2 comportent, à l'extérieur ou à l'intérieur de leur couvercle, une étiquette de sécurité relative au risque d'interférence avec les stimulateurs cardiaque. Si l'étiquette est absente, veuillez afficher sur le couvercle du module concerné une copie du pictogramme de sécurité figurant sur la dernière page de la présente lettre, jusqu'à ce qu'une étiquette officielle soit mise à disposition.
- 3. Veuillez conserver la présente lettre avec le guide de l'utilisateur de votre système d'automatisation, pour référence ultérieure concernant la distance de sécurité que toute personne porteuse d'un stimulateur cardiaque doit respecter.

Par ailleurs:

- Merci de remplir et renvoyer sous 8 jours le formulaire de vérification de l'efficacité des mesures correctives joint à la présente lettre.
- Lorsque les étiquettes officielles seront disponibles, nos ingénieurs d'assistance technique prendront rendez-vous dans votre établissement afin de les afficher sur tous les modules en étant dépourvus.

Dans le cadre de notre système d'Assurance Qualité nous vous demandons de nous retourner impérativement l'accusé de réception ci-joint, complété et signé, par fax au 01 85 57 00 25 ou par E-mail à : <u>affaires.reglementaires.fr@siemens.com</u>, sous 8 jours. Ce document peut nous être demandé en cas d'inspection des autorités françaises, européennes ou américaines.

Nous vous recommandons de conserver ce courrier dans vos archives et de transmettre cette information à toutes les personnes concernées de votre laboratoire ou à celles à qui vous auriez pu remettre ce produit.

Nous vous prions de bien vouloir nous excuser pour la gêne occasionnée par cette situation. Pour toute question, merci de contacter votre centre de support client Siemens ou l'ingénieur d'assistance technique Siemens de votre région.

Veuillez agréer, Cher Client, l'expression de nos sincères salutations.

SIGNE SIGNE

Arnaud Deschatres
Business Line Manager
Chimie, Immunoanalyses, Automation & IT

Fanny HACHE Responsable Affaires Réglementaires

Informations complémentaires

Aptio et StreamLAB sont des marques déposées de Siemens Healthcare Diagnostics. Toutes les autres marques commerciales appartiennent aux titulaires des droits de propriété afférents.



Accusé de réception Client à retourner sous 8 jours

A partir de la date du : XX / XX / 2018

Ce document peut nous être demandé en cas d'inspection des autorités françaises, européennes ou américain						
Code Client :	N° incr. :					
Etablissement :						
Laboratoire :						
Ville:						

ACCUSE DE RECEPTION de la Lettre de Sécurité référencée FSCA LAI 18-04 / LAI 18-04.A.OUS

Aptio® Automation StreamLAB® Automation
Etiquette de sécurité signalant un risque d'interférence avec les stimulateurs cardiaques absent sur certains modules

J'atteste avoir correctives.	pris connaissance	de l'information	ci-dessus	référencée	et mis en	œuvre	les	actions
Nom du signatai	re :							
Qualité :								
Date		Signature		Cachet	de l'établiss	ement		

Coupon complété à retourner par fax au 01 85 57 00 25 Ou par E-mail à : <u>affaires.reglementaires.fr@siemens.com</u> Service Affaires Réglementaires / Qualité - Siemens Healthcare



Veuillez afficher cette page, à l'aide de ruban adhésif, sur tous les modules indiqués aux tableaux 1 et 2 ne portant pas d'étiquette de sécurité :



Cet étiquetage temporaire lié à la lettre de sécurité FSCA LAI 18-04 / LAI 18-04.A.OUS est placé sur le module jusqu'à l'intervention d'un ingénieur d'assistance technique SIEMENS pour l'application de l'étiquetage définitif sur le(s) module(s) impacté(s)